

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_01-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETARE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE**DELIBERATION N° 1****PERSONNEL COMUNAL – FERMETURE DE POSTES**

Madame le Maire fait part au conseil municipal des mouvements du personnel intervenus en 2021 nécessitant des fermetures de postes. Ces mouvements concernent des changements de grade, des départs à la retraite.

LE CONSEIL MUNICIPAL**Après en avoir délibéré****A l'unanimité des voix des membres présents**- **DECIDE** la fermeture des postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

GRADE	Nbre
Rédacteur	1
Adjoint Administratif	1
Gardien/Brigadier de police municipale	1
Adjoint animation principal 2e classe TNC 17H30	1
Adjoint d'Animation	2
Adjoint Animation TNC 27 h	1
Adjoint Animation TNC 17 h 30	2
Agent de maîtrise principal	1
Agent Maîtrise	1
Adjoint technique principal 2e classe	4
Adjoint technique principal 2e classe TNC 17H30	1
Adjoint technique	3

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

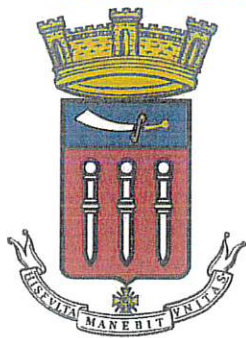
SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_01-DE

Adjoint technique TNC 30h	
Adjoint technique TNC 21h30	1
TOTAL	21

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_02-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETARE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 2

APPROBATION DU TABLEAU DU PERSONNEL MUNICIPAL AU 01.01.2022

Compte tenu des modifications approuvées par le Conseil Municipal au cours de l'année 2021, Madame le Maire propose sous forme de tableaux, un recensement des postes du personnel existants dans la commune au 1er janvier 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** les tableaux ci-annexés des postes du personnel municipal au 1er janvier 2022.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes concernés du budget primitif 2022.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL

TITULAIRES AU 01.01.2022

GRADE	Nbre	Pourvu
Attaché Principal	2	1,9
Rédacteur Principal 1 ^o classe	2	2
Rédacteur Principal 2 ^o classe	1	1
Rédacteur	1	0,8
Adjoint Administratif Principal de 1 ^e classe	4	3,9
Adjoint Administratif Principal de 2 ^e classe	5	4
Adjoint Administratif Principal 2 ^o classe TNC 28 h	2	2
Adjoint Administratif	1	1
Chef de Police	1	1
Brigadier-chef principal	3	3
Gardien/Brigadier de police municipale	1	1
Animateur principal de 1 ^o classe	1	1
Adjoint animation principal 2 ^o classe TNC 20h30	1	1
Adjoint animation principal 2 ^e classe TNC 18H	1	1
Adjoint animation principal 2 ^e classe TNC 17H30	2	2
Adjoint Animation TNC 17 h 30	1	1
Adjoint Animation TNC 15h15	1	1
Adjoint Animation TNC 10h	1	1
Technicien principal 1 ^o classe	1	1
Technicien principal 2 ^o classe	1	1
Agent de maîtrise principal	1	0,8
Agent Maîtrise	5	5
Adjoint technique principal 1 ^e classe	4	4
Adjoint technique principal 2 ^e classe	10	10
Adjoint technique principal 2 ^e classe TNC 33H	1	1
Adjoint technique principal 2 ^e classe TNC 30H	2	2
Adjoint technique principal 2 ^o classe TNC 21H30	1	1
Adjoint technique	14	12
Adjoint technique TNC 31h45	1	1
Adjoint technique TNC 30h	2	2
Adjoint technique TNC 29h30	1	1
Adjoint technique TNC 28h30	1	1
Adjoint technique TNC 28 h	1	1
Adjoint technique TNC 26 h	1	1
Adjoint technique TNC 25 h	1	1
Adjoint technique TNC 23h30	1	1
Adjoint technique TNC 21h30	1	1
Adjoint technique TNC 19h30	1	1
Adjoint technique TNC 17H30	1	0
Adjoint technique TNC 8 h	1	1
ATSEM Principal 1 ^e classe	2	1,8
ATSEM Principal 2 ^e classe	1	1
ATSEM Principal 2 ^e classe à TNC 17h30	1	1
TOTAL	88	83,2

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

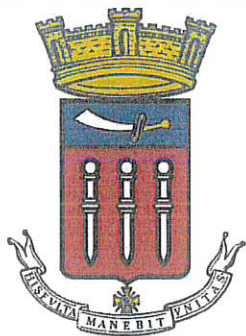
ID : 007-210700423-20220126-2022_02-DE

CABINET DU MAIRE

Fonctions	Nombre
Collaborateur de cabinet	1

CONTRACTUELS

Grade	Nombre
Attaché	1
Adjoint administratif	1
Adjoint d'animation	6
Technicien	1
Adjoint technique	7
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi CAE	4
Archiviste	1
TOTAL	21



Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700423-20220126-2022_03-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETARE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 3

**ATTRIBUTION DE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX RECIPIENDAIRES DE LA
MEDAILLE D'HONNEUR DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE**

Sept agents vont recevoir la Médaille d'Honneur Départementale et Communale en regard des années de service effectuées dans la Fonction Publique Territoriale.
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'usage qui veut que les récipiendaires bénéficient d'une prime exceptionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents**

- **DECIDE** d'allouer une prime unique et exceptionnelle de 170 euros aux titulaires de la médaille échelon Argent. :

Madame Agnès BORNET
Madame Valérie CHANTALAT
Madame Céline LANGLET
Madame Florence ROUX
Monsieur Bruno DEIANA
Monsieur Marc GIAMBINO
Monsieur Philippe GINEYS

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

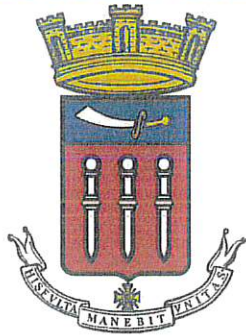
Affiché le

SLO

- **DIT** que la dépense sera assurée au moyen des crédits de l'exercice 2022.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_04-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETARE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N°4

**AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022**

Vu la loi du 5 janvier 1988 d'Amélioration de la décentralisation ;

Considérant la possibilité pour le conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prévoir la possibilité d'engager un certain nombre de dépenses d'investissement à caractère urgent avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune dans la limite des ouvertures de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

AFFECTATIONS	MONTANTS
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	10 000
compte 202 Frais de réalisation de documents d'urbanisme	2 000
compte 2031 Frais d'études	8 000
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	30 000
compte 2041582 Autres groupements	30 000
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	420 000
compte 2121 Plantations d'arbres et arbustes	10 000
compte 2128 Autres agencements et aménagements	10 000
compte 2135 Installations générales, agencements	80 000
compte 2151 Réseaux de voirie	100 000
compte 2152 Installations de voirie	20 000
compte 21538 Autres réseaux	20 000
compte 21571 Matériel roulant	40 000
compte 2158 Autres installations, matériel, outillage technique	20 000
compte 2182 Matériel de transport	60 000
compte 2183 Matériel de bureau et informatique	10 000
compte 2184 Mobilier	30 000
compte 2188 Autres immobilisations corporelles	20 000
Chapitre 23 Immobilisations en cours	110 000
compte 2315 Installation, matériel et outillage technique	110 000
TOTAL	570 000

- DIT que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE**DELIBERATION N° 5****DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Madame le Maire expose au conseil municipal la continuité du calendrier budgétaire mis en place en 2021 pour l'exercice 2022 avec le vote du budget primitif au mois de février intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021. Ce processus budgétaire a en effet permis d'engager dès le mois de mars les opérations votées.

Le présent rapport est organisé autour de trois axes principaux :

- Le contexte macro-économique
- Le contexte des finances communales de Bourg Saint Andéol
- Les orientations budgétaires de l'exercice 2022 dans la continuité de l'exercice 2021

I. Le contexte macro-économique

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

En zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement (au T) qu'aux Etats-Unis. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2. Une hausse importante des prix de l'énergie a constitué le principal facteur d'accélération de l'inflation qui s'est révélé plus fort qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Cependant, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs d'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % après -6,5 % en 2020, puis ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

En France, malgré les différentes vagues épidémiques, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % au troisième trimestre. Concernant le quatrième trimestre, l'évaluation serait de 2,5%, soit une croissance totale pour 2021 de 6,8% (chiffre confirmé par l'OCDE qui a relevé la croissance 2021 de la France à 6,8%).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande interne : secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+59 % au T3 2021) la consommation des ménages a progressé de 5 % au T3 etc... Cependant, certains points de vigilance sont à prendre en compte et notamment les difficultés d'approvisionnement auxquelles font face les entreprises françaises, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. En fin d'année 2021, le taux de chômage est de 8,1% et devrait atteindre 7,6% en 2022, se positionnant en-dessous des niveaux pré-pandémiques.

Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. Dans un sondage réalisé par l'INSEE en août 2021, 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment,

dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement. Cette situation paraît paradoxale étant donné le taux de chômage relativement élevé.

Concernant l'inflation, après une baisse en 2020 (1,5 % en janvier et 0% en décembre), elle a regagné du terrain pour atteindre 2,8 % pour 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de cet indice. En cause, le prix du Brent qui est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. La hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

Concernant les entreprises, leurs résultats sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie (Fond de Solidarité, prise en charge du chômage partiel, Prêts Garantis par l'Etat) ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

Concernant les dépenses de l'Etat, après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire et un déficit public qui devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020), l'Etat table sur 5 % en 2022. Le gouvernement compterait sur la conjoncture économique favorable et principalement sur la consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique.

La dette publique devrait se stabiliser en 2022 à 116% du PIB.

S'agissant de la loi de finances pour 2022, le texte s'inscrit dans la continuité de la précédente loi sans bouleversement pour les collectivités territoriales. Seuls quelques changements apparaissent sur le front des finances locales comme une réforme à minima des indicateurs financiers, une expérimentation de recentralisation du RSA pour les départements qui le souhaitent et le doublement de la dotation de soutien aux communes hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire, pour la protection de la biodiversité.

L'annonce à retenir pour les finances locales concerne la revalorisation des bases d'imposition. Après une année de quasi-stagnation à +0,2% en 2021, elle s'élèvera en 2022 à +3,4% compte tenu de l'inflation. Rappelons que depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire, correspondant au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent. Concrètement, la base de calcul de la taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de 3,4%. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La taxe d'habitation est quant à elle, en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Depuis 2020, 80% des foyers sont déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et sera porté à 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. A titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'Etat. En compensation de cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement

transférée aux communes.

Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière ont été intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe pour les régions.

Enfin, il est à noter la prorogation pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2023 des contrats de ville et de huit dispositifs zonés de soutien du développement économique et de l'emploi (les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les zones de revitalisation rurale (ZRR), les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE), les zones d'aide à finalité régionale (AFR), les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME), les bassins d'emploi à redynamiser (BER), les bassins urbains à dynamiser (BUD) et les zones de développement prioritaire (ZDP)). Le ministère de la cohésion des territoires a précisé que la liste des communes classées en zone de revitalisation des centres-villes (ZRCV) a été actualisée afin de prendre en compte les opérations de revitalisation de territoire (ORT) signées en 2021. 112 nouvelles communes intègrent le dispositif selon l'arrêté du 3 décembre 2021, publié au Journal officiel du 29 décembre. Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, Bourg Saint Andéol verra son ORT signée en 2022.

II. Le contexte des finances communales de Bourg Saint Andéol

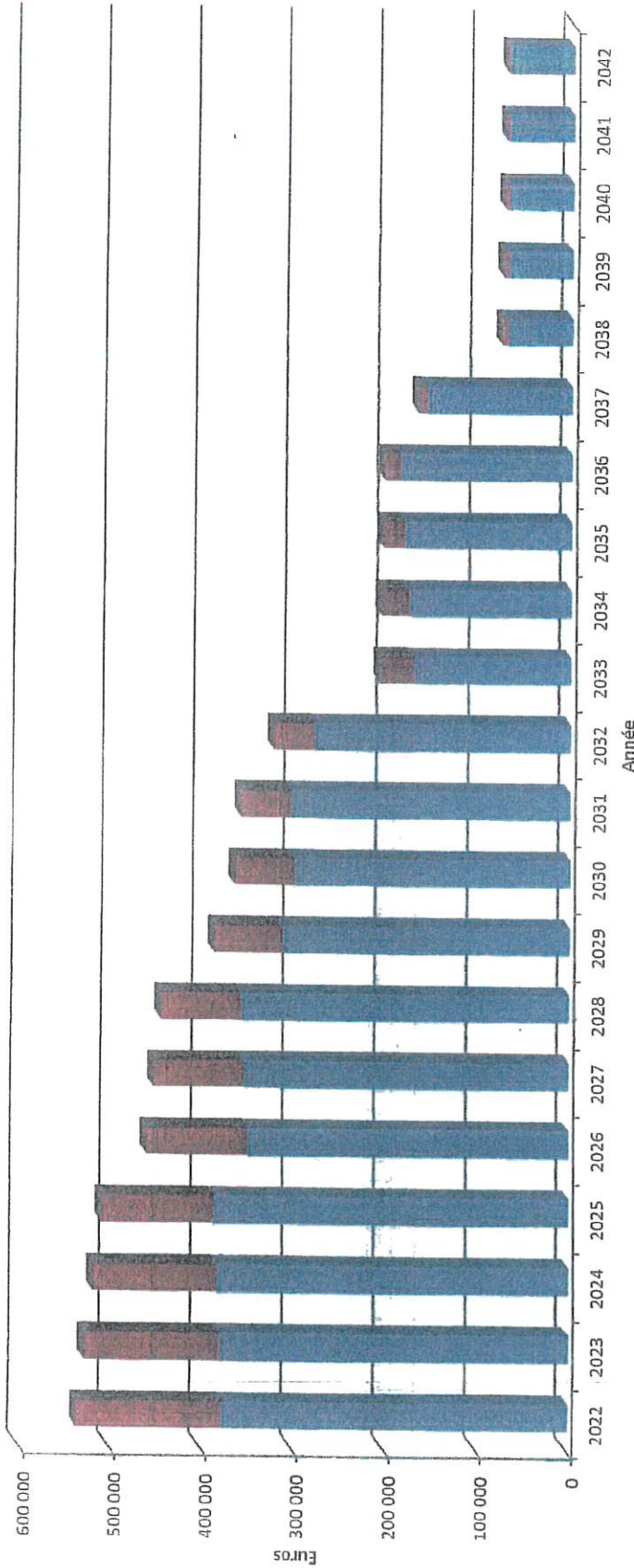
1. La dette de la commune de Bourg Saint Andéol

Encours total de la dette au 31/12/2021	5 046 145 €	Commune BSA 686 € /hab	Moyenne Département 1 271 € /hab	Moyenne Région 874 € /hab	Moyenne nationale 797 € /hab
Annulés des dettes bancaires	515 577,40 €	70 € /hab	178 € /hab	113 € /hab	104 € /hab
Fonds de roulement en fin d'exercice 2021	696 000,00 €	94 € /hab	156 € /hab	403 € /hab	344 € /hab

Analyse au 01/01/2022

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

Toutes Banques Tous budgets



■ Amortissements ■ Intérêts

Envoyé en préfecture le 28/01/2022
 Reçu en préfecture le 28/01/2022
 Affiché le 
 ID : 007-210700423-20220126-2022_05-DE

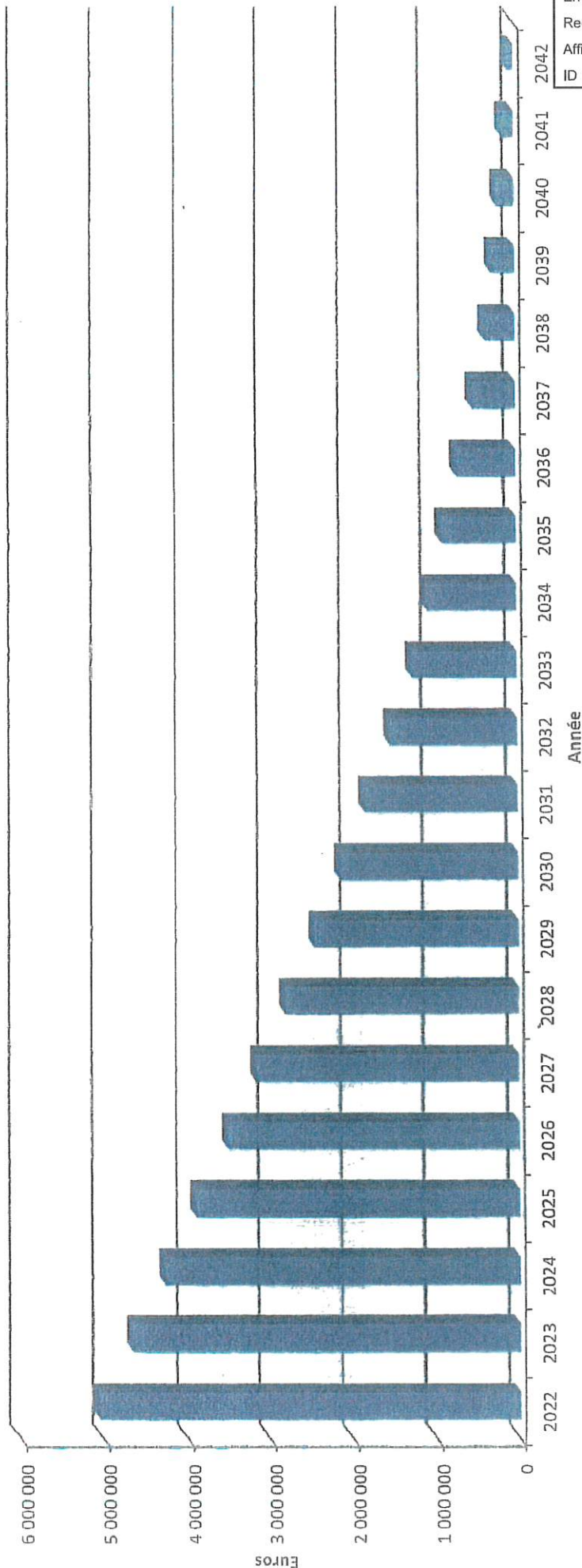
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
Amortissements	379 113	382 094	385 226	388 515	351 970	355 598	359 410	313 686	301 315	305 732	280 372	173 245	178 363	183 740	188 387	160 308	71 614	71 614
Intérêts	158 189	146 502	134 573	122 246	110 054	96 603	87 131	75 542	65 301	55 046	44 423	36 060	29 709	23 101	16 289	9 250	5 682	4 465
Annuités	537 602	528 596	519 799	510 761	462 024	454 201	446 541	389 228	366 616	360 778	324 795	209 305	208 072	206 841	205 676	169 558	77 296	76 079

Analyse au 01/01/2022

EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Tous budgets

C.R.D. Date départ



Envoyé en préfecture le 28/01/2022
Reçu en préfecture le 28/01/2022
Affiché le 
ID : 007-210700423-20220126-2022_05-DE

■ C.R.D. Date départ

Données socio-économiques	Commune BSA	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de foyers fiscaux au 01/01/2021	4 439			
Part des foyers non imposés	54,4%	53,1%	43,6%	47,8%
Revenu fiscal moyen par foyer	23 426 €	23 563 €	31 311 €	27 793 €

Taux des impôts locaux	Année 2021
Taux foncier bâti voté par la commune	23,41%
+ Taux foncier bâti voté par le département	18,78%
Total taux globalisé TFB	42,19%
Taux foncier non bâti voté par la commune	88,83%

III. Les orientations budgétaires de l'exercice 2022 dans la continuité de l'exercice 2021

Après le renouvellement général du conseil municipal en 2020 et les bouleversements du calendrier budgétaire liés aux mesures de confinement pendant l'année 2020, l'exercice 2021 a été la première année de pleine mise en application de la politique municipale. L'exercice 2022 viendra donc conforter les directions données et actions impulsées en 2021, mettre en œuvre de lourds dossiers ayant nécessité une préparation de plusieurs mois et lancer de nouvelles réalisations.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire 2021, un programme de travaux a été lancé mettant l'accent sur l'entretien nécessaire à la bonne conservation du patrimoine de la commune et au maintien d'un niveau de qualité des équipements publics proposés et mis à la disposition des Bourguésans dans leur vie quotidienne. Des travaux d'amélioration de l'existant ont été réalisés (écoles, installations sportives), d'importantes mises aux normes d'accessibilité et de mises aux normes électriques ont été conduites dans les bâtiments communaux, le programme pluriannuel de réfection des voiries a été largement engagé permettant d'allier sécurité des usagers et esthétique et mise en valeur de la ville par l'enfouissement des réseaux aériens.

La transition écologique n'a pas été oubliée. Des actions concrètes ont été mises en place en matière de tri des déchets, un travail de fond est systématiquement conduit pour la réalisation d'économies d'énergie grâce à des investissements choisis. L'offre de prestations proposées à la population a été privilégiée tout au long de l'année 2021 avec de nombreuses animations proposées aux habitants malgré les difficultés de mise en œuvre liées à la crise sanitaire.

Les ateliers de territoire conduits en 2021 à Bourg Saint Andéol grâce à une ingénierie spécifiquement dédiée à la commune par l'Etat, ont permis d'établir une véritable feuille de route pluriannuelle à partir de laquelle sont élaborés les projets nécessaires au développement de la commune, à sa capacité d'adaptation et de réponse aux enjeux de déplacements et de mobilité, à la mise en valeur de sa richesse patrimoniale. Le programme « Petites villes de demain » qui va conduire à l'élaboration d'une opération de revitalisation territoriale est un outil supplémentaire au bénéfice de la requalification du centre-ville de Bourg Saint Andéol. Il est fortement complété par les opérations portées par la communauté de communes DRAGA en matière économique et de soutien au commerce local.

Si le cœur de ville est une priorité d'action pour maintenir une activité économique, lutter contre la vacance des logements en centre-bourg, il n'en demeure pas moins que

l'intervention municipale vise tout le territoire communal pour l'ensemble de ses habitants, leurs besoins sociaux et leurs divers impacts. C'est là tout le sens que prend la politique de la ville et le travail mené depuis des mois en lien avec les services de l'Etat et les partenaires institutionnels pour que le quartier de la Rochette soit réintégré en quartier prioritaire et que Bourg Saint Andéol bénéficie d'un contrat de ville. Très concrètement, la réactivation en 2021 du conseil local de surveillance et de prévention de la délinquance (CLSPD) a déjà permis de retisser les liens nécessaires entre les acteurs de la sécurité et les intervenants de terrain et de formaliser des échanges réguliers pour être au plus près de la réalité des Bourguésans. Début janvier, a également commencé un diagnostic co-financé par la CAF, orienté vers le recueil des besoins et opportunités auprès des habitants et acteurs de proximité spécifiquement en direction du quartier de la Rochette, quartier de veille active de la politique de la ville. Ce diagnostic débouchera sur des préconisations pour l'élaboration d'un plan d'action ajusté.

Toutes ces réalisations ne vont pas sans une action concertée et participative des citoyens grâce au dynamisme des comités de quartiers portés par leurs délégués motivés, personnes ressources devenues incontournables. Ce lien social si précieux au quotidien, est un axe fort de l'action municipale : lien inter-quartiers dans les choix d'investissement en faveur de la mobilité, lien intergénérationnel dans les actions impulsées et développées par le service social de la commune.

L'action sociale est une des priorités de l'équipe municipale et le sera tout au long du mandat. Le budget du CCAS est essentiellement alimenté par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Outre les multiples interventions et opérations mises en place par le CCAS particulièrement en direction des personnes fragilisées, une action phare est développée dans le cadre du foyer Emilienne Doux et l'accueil des personnes âgées. L'élargissement des créneaux d'ouverture du foyer en 2021 sera conforté et encore amélioré en 2022 pour une amélioration toujours accrue de l'offre d'accueil de ce lieu. L'affectation d'un agent communal au foyer Emilienne Doux et l'organisation d'animations régulières et sorties ponctuelles, ont déjà permis de doubler le nombre de personnes fréquentant assidument le foyer. La fréquentation ne cessant d'augmenter, se pose la problématique des besoins de transport des usagers du lieu. 2022 verra donc se concrétiser l'équipement de la ville avec un minibus électrique. Des subventions seront bien évidemment recherchées dans le cadre des mesures d'aide à la transition écologique.

- **Une optimisation des charges de fonctionnement du budget 2022**

Comme chaque année, la section de fonctionnement du budget 2022 comportera en dépenses les charges courantes liées à l'entretien du patrimoine de la ville et aux dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services publics communaux (écoles, cantines, mairie, services techniques, entretien des locaux recevant du public, suivi et entretien des installations sportives, éclairage public, nettoyage de la voirie ...). Il s'agit là d'assurer le bon fonctionnement quotidien des services à la population correspondant aux compétences de la commune.

Compte tenu de l'augmentation quasi générale des prix à la consommation qui touche tous les secteurs d'activités, un travail d'optimisation et de recherches de marges va être réalisé sur le budget 2022. La collectivité doit en effet constamment travailler sur des recherches de marges pour pouvoir améliorer l'offre de services proposée aux habitants.

Les différents secteurs d'intervention qui sont le fondement de l'action municipale de proximité au service des administrés, auront toute leur place dans les arbitrages budgétaires de l'exercice 2022 : secteur scolaire, volet associatif avec le soutien aux associations, dimension sportive, animations culturelles, patrimoniales et festives, mise

en valeur du cadre de vie, sécurité publique et lien social.

Concernant les moyens humains nécessaires à la réalisation de ces actions, une réadaptation du niveau des effectifs communaux a d'ores et déjà été engagée durant l'année 2021 ainsi qu'un travail de fond sur les organisations de services et le développement de la transversalité. Les postes de titulaires pourvus qui étaient de 82,2 au 1^{er} janvier 2021 sont passés à 84,2 au 1^{er} janvier 2022. Les prochains départs en retraite seront remplacés et permettront des réajustements de postes en fonction des besoins actuels et à venir. L'organisation des services et la gestion des effectifs continueront à privilégier la réponse aux besoins identifiés en termes d'efficacité du service public.

Evolution des effectifs de la commune de Bourg Saint Andéol au 01/01 de l'année n :

	Nombre de postes titulaires pourvus	Nombre de contractuels	Charges brut de personnel en milliers d'€	Montant net en € par habitant BSA	Montant net moyen strate nationale en €/par hab
2022	84,2	21	-	-	-
2021	82,2	17	3 263	436 €	534 €
2020	84,9	19	3 104	406 €	540 €
2019	89,4	18	3 271	428 €	540 €
2018	91,1	18	3 244	425 €	540 €
2017	91,8	30	3 499	475 €	540 €
2016	97,8	26	3 522	461 €	535 €
2015	106,9	32	3 717	498 €	535 €
2014	105,7	19	3 700	484 €	531 €
2013	100,5	21	3 367	441 €	531 €

Les dépenses de fonctionnement seront équilibrées par des recettes fiscales, des dotations de l'Etat annoncées stables et autres produits de services et du domaine.

Le taux communal 2022 de la taxe foncière de Bourg Saint Andéol restera identique au taux 2021.

Les tarifs payés par les Bourguésans à l'occasion de l'utilisation des services (cantine scolaire, garderie, location de salles...) resteront inchangés.

- **Un programme d'investissement très fourni en 2022**

L'opération de réhabilitation et de mise en accessibilité de l'hôtel de ville va passer en phase opérationnelle après un réajustement souhaité du projet pour y intégrer notamment l'aménagement du dernier étage du bâtiment. Cette opération va ainsi permettre un accès des services de la mairie aux personnes à mobilité réduite, aux parents se déplaçant avec une poussette, à tous les administrés rencontrant des difficultés de mobilité, quelle que soit leur nature et leur durée.

L'agenda de mise en accessibilité des établissements recevant du public est poursuivi s'agissant des bâtiments communaux ne répondant pas aux normes en vigueur. Ce travail de longue haleine doit être maintenu à un niveau soutenu.

Le projet de construction d'un tiers-lieu communément désigné « forum », avance également depuis plusieurs mois. Le budget de l'exercice 2022 y consacra l'enveloppe nécessaire aux études, à la maîtrise d'ouvrage déléguée et à la procédure de marché public de concours d'architecture pour un phasage de la réalisation de l'opération dès le budget suivant. La phase préparatoire incompressible de préparation du dossier sera mise à profit pour réaliser une étude globale de requalification de l'avenue de la gare qui permettra d'identifier les usages et aménagements à prévoir

pour cette voie à enjeux.

Le calendrier pluriannuel de réfection des voiries continue à être appliqué pour assurer une réfection des voiries le nécessitant en privilégiant dans le même temps l'enfouissement des réseaux. La réfection de la rue Neuve sera la principale opération de voirie, complétée par d'autres opérations comme la réfection du chemin Saint André. L'opération de construction du mur du boulo-drome continue également en 2022 en intégrant la tranche de travaux prise en charge par la ccdraga. Plusieurs interventions nécessaires au bon fonctionnement du réseau pluvial seront aussi très rapidement réalisées en 2022.

La réalisation de la liaison piétonne avec la Cascade assortie d'un volet culturel pour la création d'un parcours artistique va intervenir au premier semestre 2022 en partenariat avec la ccdraga.

Les espaces publics constituent une des richesses de la commune et leur mise en valeur est essentielle. La municipalité choisit donc d'ouvrir au public le parc de Neptune en 2022. Des aménagements seront à prévoir notamment en termes de sanitaires.

Les aménagements de parkings et espaces publics dédiés figurent parmi les actions prioritaires pour faciliter le quotidien des habitants. C'est ainsi que l'aménagement du stationnement du Quai Fabry, élargi en intégrant le boulevard Sainte Marie, va être traité cette année ainsi que le périmètre des garages communaux dits « Canaud ».

L'enveloppe d'investissements à caractère sportif comportera des renouvellements de matériels mais sera surtout marquée par l'opération de réfection de deux courts de tennis et leur mise en éclairage.

La commune entend poursuivre son programme de rénovation énergétique des bâtiments et installations pour réduire les consommations d'énergie. De lourds dossiers de demandes de subventions sont constitués pour obtenir le maximum d'aides. Après avoir identifié les priorités, les arbitrages budgétaires seront faits au regard des subventionnements dont pourra bénéficier la collectivité. L'isolation du bâtiment des services techniques communaux est une priorité compte tenu de son niveau de consommations énergétiques. L'école Albertine Maurin figurera aussi dans la programmation établie.

L'ensemble des établissements scolaires publics bénéficieront de crédits réservés dans la section d'investissement du budget 2022 pour le renouvellement de matériels ou pour répondre à des besoins spécifiques ainsi que pour l'entretien des locaux.

Comme évoqué précédemment, la collectivité va se doter d'un véhicule de type minibus électrique. Moyen nécessaire pour proposer un service adapté en termes de mobilités, il permettra des multi-usages auprès des publics non véhiculés.

Des lignes dites classiques seront bien évidemment intégrées dans le document budgétaire de l'exercice 2022 qu'il s'agisse du renouvellement de matériels ou de véhicules, de mobiliers, d'outils informatiques.

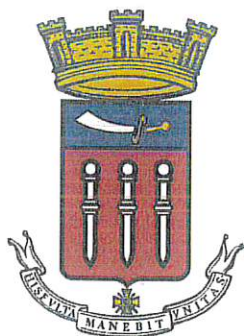
En termes de sécurité publique, la collectivité va se doter d'un équipement de type cinémomètre afin de répondre à la délinquance routière sur le territoire communal en complément des interventions des forces de sécurité de l'Etat.

Ces nombreuses opérations feront l'objet d'un descriptif précis et chiffré lors de l'adoption du budget.

Les fonds propres de la collectivité, l'affectation des résultats de l'exercice 2021, la prévision de virement de la section de fonctionnement et la très large sollicitation de financements mobilisables auprès de l'Etat, la Région AURA, le Département de l'Ardèche et les autres institutions partenaires alimenteront les recettes de la section d'investissement.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_06-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 6

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT POUR L'AMENAGEMENT
D'UNE LIAISON PIETONNE**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la création d'une liaison piétonne entre la Cascade et le centre-ville de Bourg Saint Andéol s'inscrit dans le cadre du projet de centre d'entrainement des arts du cirque et de l'aménagement du quartier de Tourne.

Elle indique que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement du parvis, créer un cheminement piétonnier qui reliera le site au centre-ville et ouvrir l'espace en direction du site Pradelle.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

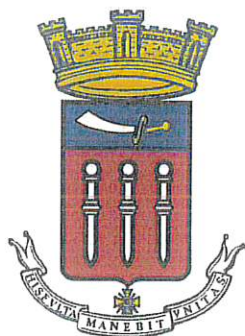
- **APPROUVE** cette opération.
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022- catégorie " services à la population" avec une prise en charge de 40% du montant HT des travaux.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_07-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 7

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON PIETONNE**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la création d'une liaison piétonne entre la Cascade et le centre-ville de Bourg Saint Andéol s'inscrit dans le cadre du projet de centre d'entraînement des arts du cirque et de l'aménagement du quartier de Tourne.

Elle indique que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement du parvis, créer un cheminement piétonnier qui reliera le site au centre-ville et ouvrir l'espace en direction du site Pradelle.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du conseil départemental de l'Ardèche pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

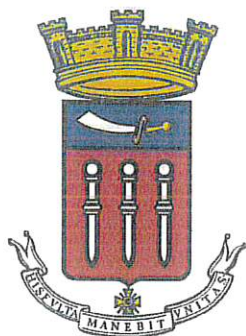
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération.
- **SOLLICITE** l'aide du Département de l'Ardèche au taux le plus élevé.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_08-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 8

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIES DE L'ARDECHE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE LIES A
L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON PIETONNE**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la création d'une liaison piétonne entre la Cascade et le centre-ville de Bourg Saint Andéol s'inscrit dans le cadre du projet de centre d'entraînement des arts du cirque et de l'aménagement du quartier de Tourne.

Elle indique que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement du parvis, créer un cheminement piétonnier qui reliera le site au centre-ville et ouvrir l'espace en direction du site Pradelle.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche.

LE CONSEIL MUNICIPAL

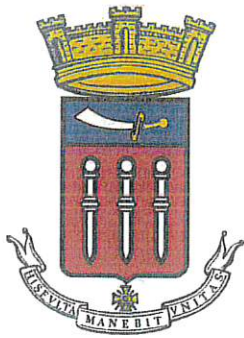
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération,
- **SOLLICITE** une subvention, au taux le plus élevé, auprès des services du Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07).

Extrait certifié conforme.
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_09-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 9

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT POUR L'AMENAGEMENT
DES PARKINGS CANAUD**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement des parkings rue du Révérend Père Canaud.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

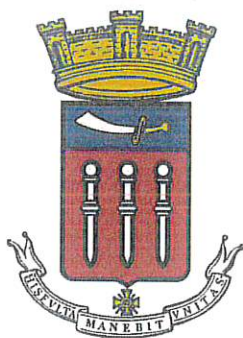
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022- catégorie " services à la population", avec une prise en charge de 40% du montant HT des travaux.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 26 janvier à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 10

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT POUR LA
REQUALIFICATION DU BOULEVARD SAINTE MARIE ET DU QUAI FABRY**

L'extension récente de l'Ehpad Sainte Marie et la proximité de l'hôpital local nécessitent des aménagements piétonniers et de stationnement sur le boulevard Sainte Marie et sur le quai Fabry.

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménager un parking de 65 places sur le quai Fabry, l'aménagement de cheminements piétons sécurisés, l'ouverture de la Viarhona sur le centre-ville et d'aménagement de zones de repos conviviales ainsi que la végétalisation de ces espaces.

Afin de mener à bien ce projet estimé à la somme de 203 167.00€ HT (243 800,40€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

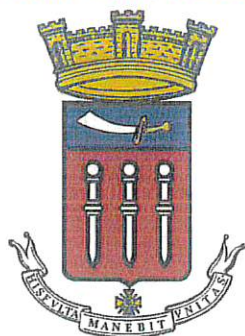
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération et le montant des travaux précité,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022- catégorie " services à la population" avec une prise en charge de 30% du montant HT des travaux.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 26 janvier à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlande COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETARE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 11**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT POUR DES TRAVAUX DE
RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES
MUNICIPAUX**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux. Les travaux consistent, entre autres, en l'isolation de la façade principale et de deux pignons, de la dalle recouvrant les bureaux et espaces aménagés de l'étage, ainsi que l'aménagement intérieur d'une partie de l'atelier.

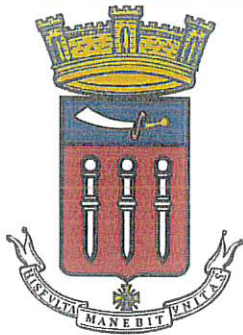
Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022– catégorie " développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel" avec une prise en charge de 40% du montant HT des travaux.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_12-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 26 janvier à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 12

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE
ALPES POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT DES
SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux. Les travaux consistent, entre autres, en l'isolation de la façade principale et de deux pignons, de la dalle recouvrant les bureaux et espaces aménagés de l'étage, ainsi que l'aménagement intérieur d'une partie de l'atelier.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de la Région pour l'année 2022.

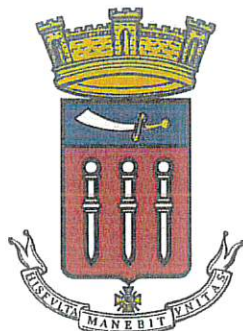
LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération,
- **SOLLICITE** l'aide de la Région pour l'année 2022, au taux le plus élevé.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL



Le Maire

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 26 janvier à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 13

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT DES
SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux. Les travaux consistent, entre autres, en l'isolation de la façade principale et de deux pignons, de la dalle recouvrant les bureaux et espaces aménagés de l'étage, ainsi que l'aménagement intérieur d'une partie de l'atelier.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du conseil départemental de l'Ardèche.

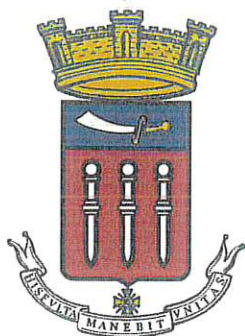
LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération,
- **SOLLICITE** une subvention, au taux le plus élevé, auprès des services du Département de l'Ardèche.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL



Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 26 janvier à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 14

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIES DE L'ARDECHE POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION
THERMIQUE DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux. Les travaux consistent, entre autres, en l'isolation de la façade principale et de deux pignons, de la dalle recouvrant les bureaux et espaces aménagés de l'étage, ainsi que l'aménagement intérieur d'une partie de l'atelier.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche.

LE CONSEIL MUNICIPAL

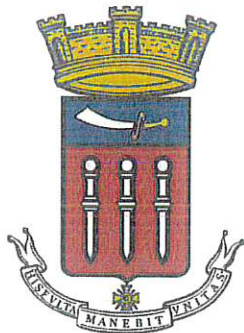
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération,
- **SOLLICITE** une subvention, au taux le plus élevé, auprès des services du Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07).

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_15-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 26 janvier à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 15

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT POUR LA RENOVATION
DES COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de deux courts de tennis jouxtant le stade Lilian Thuram. Cette opération consiste à démolir les terrains existants pour en recréer deux nouveaux avec un sol en enrobé recouvert de résine, équiper les deux courts de tennis, poser une clôture et remplacer l'éclairage existant par des luminaires à Leds.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 151 767.75€ HT (182 121.30€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération et le montant des travaux précité,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022 – catégorie " travaux sur les bâtiments publics" avec une prise en charge de 40% du montant HT des travaux.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_16-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE**DELIBERATION N° 16**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE
ALPES POUR LA RENOVATION DES COURTS DE TENNIS MUNICIPaux**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de deux courts de tennis jouxtant le stade Lilian Thuram. Cette opération consiste à démolir les terrains existants pour en recréer deux nouveaux avec un sol en enrobé recouvert de résine, équiper les deux courts de tennis, poser une clôture et remplacer l'éclairage existant par des luminaires à Leds.

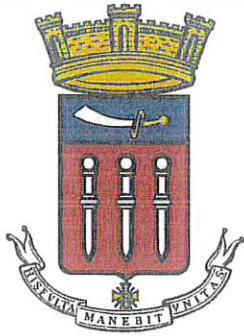
Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 151 767.75€ HT (182 121.30€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de la Région dans le cadre du financement de travaux de construction, de rénovation ou d'agrandissement d'un équipement sportif de proximité.

LE CONSEIL MUNICIPAL**Après en avoir délibéré****A l'unanimité des voix des membres présents**

- **APPROUVE** cette opération et le montant des travaux précité,
- **SOLLICITE** l'aide de la région Auvergne Rhône Alpes avec une prise en charge de 20% du montant HT des travaux.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_17-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de

Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETARE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 17

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
POUR LA RENOVATION DES COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de deux courts de tennis jouxtant le stade Lilian Thuram. Cette opération consiste à démolir les terrains existants pour en recréer deux nouveaux avec un sol en enrobé recouvert de résine, équiper les deux courts de tennis, poser une clôture et remplacer l'éclairage existant par des luminaires à Leds.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 151 767.75€ HT (182 121.30€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du conseil départemental de l'Ardèche pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

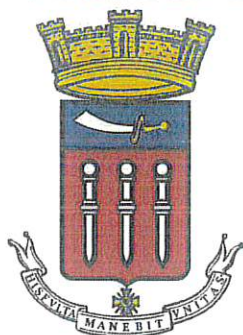
A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération et le montant des travaux précité,
- **SOLLICITE** l'aide du Département de l'Ardèche au taux le plus élevé.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL



Le Maire

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 26 janvier à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 18

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT
POUR LA RENOVATION DE DEUX COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de deux courts de tennis jouxtant le stade Lilian Thuram. Cette opération consiste à démolir les terrains existants pour en recréer deux nouveaux avec un sol en enrobé recouvert de résine, équiper les deux courts de tennis, poser une clôture et remplacer l'éclairage existant par des luminaires à Leds.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 151 767.75€ HT (182 121.30€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'agence nationale du sport dans le cadre du volet développement des pratiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

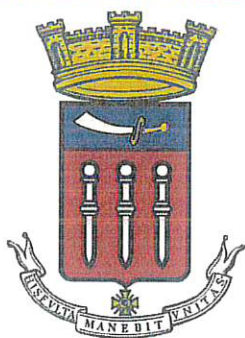
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération et le montant des travaux précité,
- **SOLLICITE** l'aide de l'agence nationale du sport.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_19-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 26 janvier à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETARE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 19

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE L'ARDECHE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DES COURTS DE TENNIS MUNICIPaux

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de deux courts de tennis jouxtant le stade Lilian Thuram. Cette opération consiste à démolir les terrains existants pour en recréer deux nouveaux avec un sol en enrobé recouvert de résine, équiper les deux courts de tennis, poser une clôture et remplacer l'éclairage existant par des luminaires à Leds.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 151 767.75€ HT (182 121.30€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du Syndicat départemental de l'Energie de l'Ardèche pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

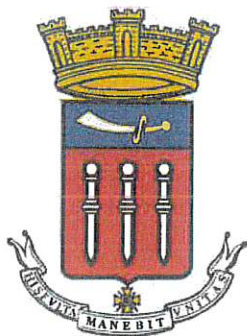
Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération et le montant des travaux précité,
- **SOLLICITE** l'aide du Syndicat départemental de l'Energie de l'Ardèche (SDE 07) au taux le plus élevé.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

ID : 007-210700423-20220126-2022_20_BIS-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de**Madame Françoise GONNET TABARDEL**

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETARE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE**DELIBERATION N° 20****DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT POUR L'ACHAT D'UN
MINIBUS ELECTRIQUE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'amélioration des mobilités dans le respect de la transition écologique est une des priorités de l'équipe municipale. Afin de répondre aux besoins en termes de déplacements de proximité à court et moyen termes, il est donc proposé à l'assemblée de solliciter une aide financière pour une aide à l'acquisition d'un minibus électrique de 9 places affecté au transport de personnes. L'utilisation de cet équipement sera optimisée dans un premier temps dans le cadre de l'offre de service à destination des séniors via les personnes âgées fréquentant le foyer Emilienne Doux et dans un second temps, dans le cadre d'une offre élargie en fonction des besoins exprimés et des possibilités de réponse aux attentes des habitants.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 38 634.17€ HT (46 361.00€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL**Après en avoir délibéré****A l'unanimité des voix des membres présents****- APPROUVE cette opération et le montant précité,**

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

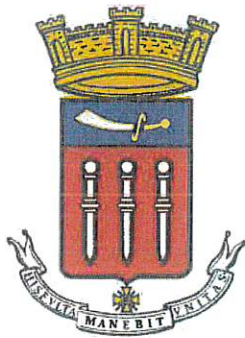
SLOW

ID : 007-210700423-20220126-2022_20_BIS-DE

- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, exercice 2022 – catégorie " développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel" avec une prise en charge de 30% du montant HT.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL





Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_21_BIS-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 26 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de**Madame Françoise GONNET TABARDEL**

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETARE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE**DELIBERATION N° 21****DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE
ALPES POUR L'ACHAT D'UN MINIBUS ELECTRIQUE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'amélioration des mobilités dans le respect de la transition écologique est une des priorités de l'équipe municipale. Afin de répondre aux besoins en termes de déplacements de proximité à court et moyen termes, il est donc proposé à l'assemblée de solliciter une aide financière pour une aide à l'acquisition d'un minibus électrique de 9 places affecté au transport de personnes. L'utilisation de cet équipement sera optimisée dans un premier temps dans le cadre de l'offre de service à destination des séniors via les personnes âgées fréquentant le foyer Emilienne Doux et dans un second temps, dans le cadre d'une offre élargie en fonction des besoins exprimés et des possibilités de réponse aux attentes des habitants.

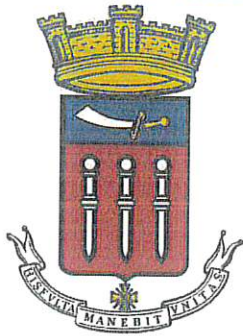
Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 38 634.17€ HT (46 361.00€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de la Région au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL**Après en avoir délibéré****A l'unanimité des voix des membres présents****- APPROUVE** cette opération et le montant précité,

- **SOLLICITE** l'aide de la Région, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, exercice 2022 – catégorie " développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel" avec une prise en charge de 30% du montant HT

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL



Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210700423-20220126-2022_22-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 26 janvier à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, au Foyer Edouard Chapre,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS / Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (représentée par M. P. GUERIN) - M. Yvon BLADIER (représenté par M. JP MAUBERT) - Mme Monique BOF (représentée par M. J. BEAU) - M. Alexandre CHABANIS - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - M. Alain CARILLION (représenté par Mme F. GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT (représentée par Mme E. MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Marlène BOUVIER - Mme Wendy SCHUSCHITZ (représentée par Mme E. BRENIERE) - Mme Orlane COMBE (représentée par M. A. DEFFES) - M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (représentée par M. P. GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (représenté par M. J.M. SERRE).

SECRETAIRE DE SEANCE / Emmanuelle BRENIERE

DELIBERATION N° 22

**DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DE LA DRAC
AUVERGNE RHONE ALPES POUR LES OPERATIONS DE FIXATION ET DE
REMISE EN PLACE DU TABLEAU LE TRIOMPHE DE SAINT ANDEOL**

Madame le Maire expose que la commune souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre de la restauration du tableau Le Triomphe de Saint Andéol. Cette demande portera sur les opérations de fixation de nouveaux supports spécialement fabriqués pour cette occasion et de remise en place du tableau une fois la restauration achevée.

Afin de mener à bien ces opérations estimées à la somme de 9 810.00€ HT (11 772.00€ TTC), Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière au taux de 50% auprès de la DRAC Auvergne Rhône Alpes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents

- **APPROUVE** cette opération et le montant des travaux précités
- **SOLLICITE** l'aide de la DRAC Auvergne Rhône Alpes pour une prise en charge de 50% du montant HT des travaux.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL

